

►►► PUBLIC

Salariés des structures culturelles ou de sociétés prestataires de services, agents de collectivités territoriales ou techniciens de lieux aménagés pour les représentations publiques "désirant acquérir la compétence de technicien compétent en CTS".
Toutes autres personnes intéressées souhaitant acquérir des compétences dans ce domaine.

►►► ACCESSIBILITÉ

Tous les membres de l'équipe administrative ayant suivi une formation « Référent Handicap », vous aurez à chaque appel une personne compétente pour vous accompagner sur votre besoin de formation.
Notre démarche est disponible sur la page [Accessibilité](#) de notre site internet.

►►► PRÉREQUIS

Maîtriser, comprendre, lire et écrire la langue Française
Venir avec ses EPI (casque, gants, chaussures de sécurité, tenue adaptée)

OBJECTIFS

- Connaître la réglementation applicable : CCH, ERP, CTS, Code du Travail, etc.
- Identifier les différents matériels utilisés
- Acquérir les connaissances nécessaires à l'exploitation des CTS
- Être capable d'effectuer l'inspection des CTS, avant toute admission du public, conformément à l'article CTS 52.
- Dynamiser la prévention des risques

►►► CONTENU**Partie 1 : Les risques**

- Risques et réglementation
- Statistiques des accidents de travail

Partie 2 : La prévention

- La démarche de la prévention
- Ce que dit le Code du Travail
- Les formations obligatoires
- Les acteurs de la prévention

Partie 3 : Les responsabilités**Partie 4 : Le cadre réglementaire**

- Matériels techniques démontables et sécurité
- Situation de travail en hauteur
- Sécurité incendie
- Comportement au feu
- L'arrêté du 23 janvier 1985 modifié

Partie 5 : Exploitation

- Evocation des typologies de matériels
- Lexique du matériel
- Protection contre le risque électrique
- L'environnement
- L'outillage et les équipements de travail

Partie 6 : Les matériels et les pratiques de montage**Partie 7 : La mise en pratique de l'inspection**

- Contrôle documentaire
- L'inspection de l'établissement avant admission du public
- Rédaction d'un rapport d'inspection

Annexes

- Les réseaux souterrains et la DICT
- Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux
- Les sites internet de références

➤➤➤ MÉTHODES MOBILISÉES**• Moyens pédagogiques**

Nos intervenants professionnels veillent à transmettre, au cours du stage, les savoir-faire et savoir-être propres au secteur du spectacle et de l'évènementiel.

Afin que l'apprenant soit acteur de la séance de formation, nous alternons apports théoriques, exercices concrets, temps d'échange, études de cas et mises en situation. Cette méthode active permet une appropriation et une mémorisation rapide des thèmes par les stagiaires.

Notez que :

- Nous prenons en compte les connaissances préexistantes de chaque stagiaire (test en début de formation) ;
- Nous nous engageons à ce qu'aucune question ne reste sans réponse.
- Films, supports écrits remis aux stagiaires, matériels adaptés, présentation des sites Internet en lien avec la formation suivie contribuent à une action pédagogique complète.

Quel est notre objectif prioritaire à l'issue de la formation ? Que chaque participant devienne autonome dans ses recherches liées à ses obligations réglementaires, et plus largement UN ACTEUR ENGAGÉ ET RECONNU dans la prévention des risques professionnels.

• Moyens d'encadrement

Directeurs techniques, préventeurs, régisseurs, nos formateurs et formatrices sont tous des professionnels en activité, sélectionnés pour leur expertise technique et s'inscrivant dans une démarche de formation continue. Intervenant (son parcours est disponible sur notre site internet) : Pierre-Yves GALLOU, Pacôme MONMONT, Jean-Yves VIALLE.

Quelles sont leurs motivations ? Transmettre les notions essentielles de la prévention des risques professionnels et partager une pratique du travail en sécurité tout en respectant les règles de l'art. Nos formateurs considèrent comme une opportunité le fait de partager et d'échanger avec les stagiaires, qui sont eux-mêmes des professionnels.

• Moyens et organisation matériels

Ordinateur du formateur, vidéoprojecteur, internet, chapiteau* et structure*,

* Sous réserve de disponibilité du matériel par le client

Les stagiaires doivent se munir dès le premier jour de formation de leurs Équipements de Protection Individuelle :

- Casque conforme à la norme NF EN 397/A1 équipé d'une jugulaire
- Gants conformes à la norme NF EN 388
- Chaussures de sécurité conformes à la norme NF EN ISO 20345

➤➤➤ MODALITÉS D'ÉVALUATION / VALIDATION

La validation de la formation est faite après évaluation d'une épreuve théorique (QCM 20 questions) et d'une évaluation pratique de mise en situation d'inspection du montage.

• DURÉE DE LA FORMATION

4 jours (28 heures)

• COÛT PÉDAGOGIQUE

Coût individuel : mentionné sur notre [site internet](#)

Coût en entreprise (intra) : nous consulter

Étudié selon situation géographique, matériel et nombre de participants

• DÉLAIS & MODALITÉS D'ACCÈS

- Modalités d'accès liées aux dispositifs de financement (personnel, OPCO, France Travail, employeur...). Nous consulter pour plus de précisions.

- Inscription sur [site internet](#) / par **téléphone** / par mail : contact@artek-formations.fr